



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La sous-préfecture de Confolens

ARRÊTÉ n° 46-2024-03-22-00002
fixant l'ensemble des candidats au premier tour des élections municipales partielles
complémentaires du 7 avril 2024 dans la commune de LE GRAND-MADIEU

LA PRÉFÈTE DE LA CHARENTE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code électoral ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 21 octobre 2022 portant nomination de Madame Juliette BRUNEAU sous-préfète de Confolens ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Madame Martine CLAVEL préfète de la Charente ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 janvier 2024 donnant délégation de signature à Madame Juliette BRUNEAU sous-préfète de Confolens ;

Vu l'arrêté du 15 février 2024 portant convocation de l'assemblée électorale de la commune de LE GRAND-MADIEU pour l'élection complémentaire de quatre membres du conseil municipal ;

Vu les récépissés définitifs en date du 21 mars 2024 d'enregistrement de déclarations des candidatures déposées pour le premier tour de l'élection partielle complémentaire organisée dans la commune de LE GRAND-MADIEU le dimanche 7 avril 2024 ;

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des candidats dont les déclarations ont été définitivement enregistrées ;

Sur proposition de la sous-préfète de Confolens

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La liste de candidature au premier tour des élections municipales partielles complémentaires dans la commune de LE GRAND-MADIEU le dimanche 7 avril 2024 est fixée comme suit :

- M. CHADOUIN Alexandre,
- Mme CROIZARD épouse BRILLAT Sylvie,
- M. JULIEN Jean-François,
- Mme MOAL épouse DONARS Virginie,
- M. RAINAUD Alain,
- M. RAINAUD Thierry,
- Mme THOMAS épouse THOMAS-KAUS Catherine,
- Mme VAN DER JEUGHT Karina

ARTICLE 2 : La sous-préfète de Confolens et le maire de la commune de LE GRAND-MADIEU sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratif et affiché en mairie sans délai.

Confolens, le 22/03/24
Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète



Juliette BRUNEAU